

RAPPORT MORAL AG FDC 2021

Mesdames, Messieurs, chers amis chasseurs,

Les conditions sanitaires que nous connaissons depuis le mois de mars dernier ont bouleversé le quotidien de chacun et nécessitent que nous nous adaptions continuellement aux nouvelles contraintes. La limitation des rassemblements pour éviter la propagation de la COVID-19 et les mesures sanitaires en vigueur ne nous ont pas permis de nous retrouver, comme à l'accoutumée, pour débattre en réunions de secteur. Nous avons fait le choix de diffuser des vidéos thématiques, qui semblent avoir rencontré un certain succès, afin de vous transmettre l'ensemble des informations relatives aux travaux de votre Fédération et de vous informer de l'ensemble des éléments nécessaires avant l'établissement des demandes de plan de chasse et de plan de gestion.

Comme nous pouvons nous y attendre, le contexte sanitaire ne nous permettra pas non plus de nous réunir physiquement le samedi 17 avril, au Parc des Expos de Nevers, pour notre Assemblée Générale annuelle et c'est donc une assemblée dématérialisée, avec un vote par correspondance, qui vous est proposée cette année, de manière supplétive. Nous avons avancé la date de notre AG avant le 1^{er} avril, afin de disposer des mesures dérogatoires réglementaires de l'ordonnance du 2 décembre 2020 portant prorogation et modification de l'ordonnance du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19.

Les adhérents qui se sont inscrits au secrétariat de la Fédération avant le 11 mars pourront participer au vote. L'ensemble des éléments a été envoyé par la Poste le 16 mars, pour un vote à effectuer pour le 30 mars. Nous espérons, avec cette nouvelle modalité d'expression, que les majorités qui sont habituellement silencieuses pensent à se manifester pour donner leur avis concernant les éléments nécessaires au bon fonctionnement de votre Fédération.

Dérogations chasse

Les conditions sanitaires et les décisions gouvernementales qui ont été prises tout au long de la saison de chasse nous ont obligé, là aussi, à nous adapter. Nous n'avons pas pu chasser normalement. Lors du deuxième confinement en novembre, nous avons pu obtenir, non sans mal, des dérogations. L'équation était assez simple : soit l'Etat nous permettait de réguler le grand gibier, soit l'Etat indemnisait les dégâts de grand gibier. La réponse a été celle que vous connaissez, avec toutes les querelles et les interrogations de la société civile. Mais, ce n'est pas une satisfaction en soi, car la chasse ce n'est pas que réguler du grand gibier, c'est avant tout une passion et la convivialité qui l'entoure, que nous avons perdue depuis le mois de novembre... Et surtout, beaucoup de modes de chasse, jugés non indispensables par l'Etat, sont restés sur le carreau pendant de longues semaines (les meilleures pour les migrateurs). Je le répète, les dispositifs qui ont été mis en place ne nous ont pas donné entière satisfaction mais je sais que notre Fédération Nationale et son président, Willy SCHRAEN, qui a tout mon soutien, a fait de son mieux pour que nous puissions nous adapter à cette situation sanitaire sans précédent. Je tiens dans ce domaine à remercier les services de la DDT de la Nièvre et de leur directeur Nicolas HARDOUIN, Madame la Préfète Sylvie HOUSPIC et Monsieur le Préfet Daniel BARNIER, pour leur écoute et leur réactivité.

Tableaux chasse, diminution note dégâts

Compte tenu des modalités de cette Assemblée, nous ne nous attarderons pas sur la partie technique, déjà longuement abordée lors des supports diffusés en remplacement des réunions de secteur. Nous en ferons également un retour étoffé dans notre revue la Chasse en Nivernais de juin. La saison de chasse, ou plutôt de régulation du grand gibier 2020/2021, se termine avec des chiffres dans l'ensemble très satisfaisants.

Les populations de petit gibier semblent être dans une dynamique très positive, les comptages LIEVRES de janvier sont très prometteurs et les efforts menés depuis deux ans sur les aménagements et les techniques culturelles bénéfiques à la biodiversité et au petit gibier prennent doucement mais sûrement une tournure positive, même si nous aurions pu espérer une collaboration plus accrue des représentants agricoles sur ces sujets. Plusieurs semaines de chasse, les meilleures, ont été amputées à cause de la pandémie. Les chasseurs de petit gibier et les bécassiers ont été les premiers impactés, une petite contrepartie a pu être négociée avec l'Administration pour retarder les dates de fermeture des faisans et des perdrix et permettre par la même occasion à nos amis, éleveurs de gibier, de rattraper une partie des ventes non réalisées et éviter les dépôts de bilan, sans que cela ne soit in-fine une satisfaction.

En ce qui concerne le grand gibier, le plan de chasse triennal CHEVREUILS a vécu son premier cycle. Le bilan semble donner globalement satisfaction aux responsables de chasse avec la souplesse d'utilisation des bracelets sur les trois saisons de chasse.

Les populations de grands cervidés se portent bien, peut-être même trop bien sur le massif de Moulins Engilbert où il faudra être très vigilant sur le cœur du massif quant aux niveaux de population, mais elles ont atteint un niveau sur le massif des Bertanges qui méritent une attention toute particulière. Le dispositif SYLVAFaune nous a permis de réduire les niveaux de population qui étaient excédentaires, il doit aujourd'hui nous servir à inverser la courbe de tendance des dernières années afin que la forêt domaniale des Bertranges reste un haut lieu de production de chêne, mais aussi de chasse aux grands cervidés et de vénerie, en restant attractive pour les chasseurs.

Le tableau de chasse de 7800 sangliers cette saison, contre 8500 l'an passé, est supérieur aux attentes que nous avions à mi-saison. Une très large majorité des territoires ont maintenu une pression importante sur les sangliers, conscients des enjeux de dégâts et des enjeux financiers étroitement liés, et je remercie ces territoires qui œuvrent dans ce sens. Nous avons encore aujourd'hui une problématique de dégâts sur prairies, sur la zone Morvan, où les montants de dégâts, d'indemnisation et de contribution territoriale sont lourds. Mais force est de constater que, même s'il existe une difficulté certaine de chasser sur ces territoires, tous n'ont pas cette volonté de diminuer les populations et de ce fait la note de dégâts. L'Administration nous accompagne sur ce sujet pour apporter d'autres solutions que celle de la chasse.

Responsabilisation dégâts, volume global, réforme

La situation en matière de dégâts s'est très nettement améliorée depuis l'automne 2018 et, comme vous l'a dit le trésorier, nous espérons que la section analytique DEGATS redevienne positive au 30 juin 2021. Le budget qui vous est proposé est encore conséquent pour la campagne 2021/2022, j'en suis conscient, mais nous ne pouvons pas faire autrement : quel sera le volume des dégâts ? Certainement en baisse, mais les prix des denrées resteront-elles à un niveau très élevé ? Aura-t-on à nouveau une sécheresse ? Quelle sera la glandée ? Quels seront les assolements à venir ? Autant de critères que nous ne maîtrisons pas ... mais dont il faut assumer financièrement les effets sur la volumétrie des dégâts de gibier. A cette heure, l'Etat n'a pas encore donné réponse aux sollicitations de la Fédération Nationale des Chasseurs, mais il est impensable que les chasseurs restent les seuls payeurs d'une note salée, dont ils ne sont pas les seuls responsables. Si l'Etat accepte de prendre à sa charge une partie de cette note et si l'année qui vient se passe comme celle que nous vivons, alors oui, l'enveloppe budgétaire pourra être revue à la baisse, de manière significative pour la campagne 2021/2022. Le Conseil d'Administration de la Fédération a pris la décision de proposer un prix de bracelet SANGLIER à 17 €, au lieu de 30 €, pour l'ensemble des territoires et pour l'ensemble de la saison. Vous noterez qu'aucune résolution ne vous est proposée pour donner la possibilité au Conseil d'Administration de revoir en cours de saison le prix du bracelet. Ce n'est pas un oubli mais une décision affirmée. Avec un prix de bracelet à 17 €, nous sommes, au regard de ce qui se fait dans l'ensemble des départements limitrophes au nôtre, le département où le prix de bracelet est le moins cher... Certains peuvent trouver la note encore trop salée, mais nous faisons le maximum pour qu'elle soit la plus digeste et surtout le plus équitable possible.

Écocontribution

La réforme de la chasse a vu, en sus du passage du permis national à 205 €, dont plus d'un chasseur nivernais sur 2 bénéficie aujourd'hui, la mise en place de l'éco-contribution. L'Etat abonde pour 10 € par validation, en complément de 5€ abondés par le monde de la chasse. Ce mécanisme génère ainsi une enveloppe de 120 000

€ pour notre département en faveur de missions, ou d'aménagements en faveur de la biodiversité. Cette nécessité de démontrer que la chasse contribue à l'amélioration des écosystèmes et la qualité des habitats, à l'amélioration de la trame Verte et bleue est indispensable vis-à-vis de la société et du grand public. Les moyens financiers qui nous sont alloués nous ont permis de lancer des dossiers afin de limiter les noyades dans le canal latéral à la Loire et le canal du nivernais, d'envisager la mise en place de mares en milieu herbager et forestier, pour améliorer les habitats et essayer d'aider cette biodiversité ordinaire à mieux passer les épisodes de canicule de plus en plus récurrents. Nous avons les sujets, nous avons les idées, les territoires, les budgets, il ne manque plus que notre interlocuteur sur ce dossier, l'OFB au niveau national, veuillez bien accompagner et valider ces dossiers, ce qui ne semble pas évident, peut-être à cause du fait de voir le monde la chasse se saisir de vrais sujets écologiques, mais qui rentrent dans notre mission d'association agréée au titre de la protection de l'environnement. Les chasseurs ne servent pas qu'à indemniser des dégâts de gibier en payant des bracelets pour le grand gibier et en cotisant par une contribution territoriale sur des territoires, ils œuvrent aussi au quotidien au service de la biodiversité. Nous espérons sincèrement que les dossiers puissent être étudiés de meilleure manière par l'OFB sur les prochaines vagues, afin de donner le maximum de temps aux actions en faveur de la biodiversité, avec une efficacité croissante, car c'est bien là l'essentiel !

OFB – Police de la chasse -Gendarmerie nationale

La création de ce nouvel organisme OFB n'a pas, pour un département comme le nôtre, eu un effet positif. Malgré des effectifs en augmentation liés à la fusion de l'AFB et l'ONCFS, les prérogatives données à ce nouvel établissement limitent et réduisent les activités de police de la chasse... n'oublions pas que les chasseurs alimentent l'OFB pour encore 40 millions d'euros et qu'ils attendent un retour... ou bien rendons aux Fédérations cette manne financière pour leur donner les moyens d'assumer cette mission de police de la chasse et de la ruralité indispensable pour nos territoires ruraux...

Face à ce manque d'activité de police de la chasse, nous nous sommes rapprochés, avant que la COVID-19 ne nous oblige à remettre en place des restrictions, de la Gendarmerie Nationale pour les familiariser à la réglementation en matière de chasse, afin qu'ils aient les connaissances suffisantes pour repérer les infractions relatives à la chasse lors de leurs nombreuses missions de terrain. Un premier pas a été effectué avec les gendarmes de la compagnie de Cosne sur Loire qui ont pu commencer certaines opérations, nous reprendrons le cours de ce sujet dès lors que les conditions sanitaires le permettront et des opérations de police de la chasse seront dorénavant menées par les services de la Gendarmerie Nationale, comme cela a été le cas les deux derniers week-ends de chasse sur le secteur de Varzy, qu'ils en soient remerciés !

Perte de permis

Cette crise sanitaire a eu un impact lourd sur le nombre d'adhérents dans notre département rural, âgés et aux moyens économiques limités. Nous enregistrons une perte de 300 validations, soit un peu plus de 4% de diminution, ce qui est plus que la moyenne nationale. Une enquête a été réalisée auprès des personnes qui n'ont pas validé leur permis cette année afin de connaître plus précisément les raisons de cette non validation de permis cette année et tenter de remobiliser ces personnes pour la prochaine saison.

Les résultats confirment malheureusement les constats du quotidien de notre département : les jeunes quittent le département et les plus anciens décèdent ou arrêtent de chasser, pour raison de santé. Avec un taux de réponse de 36.2%, ce sont 275 anciens adhérents qui nous ont donné les raisons de leur non validation. Sur ces 275 personnes, 228 n'ont pas validé du tout leur permis et 47 l'ont validé dans un autre département. Sur les 228 personnes qui n'ont pas validé, 31% avancent le COVID-19 comme la raison principale, 40% avancent des raisons de santé autres que le COVID-19, 7% des raisons familiales et 8% des raisons financières. Parmi le volume global de ces personnes n'ayant pas validé, 57% pensent revalider leur permis la saison prochaine... ce qui serait une bonne nouvelle mais pourvu que les conditions sanitaires permettent ce retour !

Sécurité

Nous sommes, chasseurs, et de ce fait, sous le regard permanent des critiques de la société, en particulier en matière de sécurité. Tout manquement de la part d'un des nôtres sanctionne lourdement l'ensemble des chasseurs. Même si le nombre de morts à la chasse a diminué de 71% ces 20 dernières années, il est très

important de progresser encore. La dernière réforme de la chasse a vu la mise ne place d'une formation SECURITE décennale obligatoire. Dans les semaines à venir, le support et les modalités de formations vont nous être transmis par la Fédération Nationale et nous allons déployer cette formation sur le département de la Nièvre, comme le prévoit la loi. Après avoir testé cette formation avec les administrateurs, les collaborateurs et les correspondants CTL, elle sera mise à votre disposition. Objectif : passer 700 chasseurs par an sur 10 ans. Nous vous en dirons plus d'ici peu.

Avenir : plomb, anti-chasse, venaison, ...

L'année 2020 restera toutefois comme celle d'une fracture idéologique toujours plus grande entre les ruraux, et les autres. Le RIP, et ses variantes législatives, en sont l'illustration parfaite. Sous couvert de bienveillance animale, la motivation de faire disparaître toutes les chasses traditionnelles, ou de nous empêcher plus simplement de manger de la viande ou du gibier, sont les nouvelles doctrines qu'on tente de nous imposer. Les maires écologistes s'en donnent à cœur joie avec les menus végétariens des cantines. Sans oublier le burger Obélix d'Alsace à base de viande de gibier qui provoque un tollé général. Tous ces élus bien-pensants oublient simplement que le repas à la cantine est pour un certain nombre d'enfants le seul repas équilibré de la journée. Alors, qui peut le contester ? Les protéines animales sont nécessaires à la croissance !

Le monde de la chasse doit rester uni et solidaire, car les formes d'opposition se multiplient, à tous les niveaux : de notre Ministre de Tutelle et de secrétaire d'Etat qui n'ont plus de preuve à apporter quant à leur sensibilité dogmatique, aux AVA et autres mouvements anti-chasse qui représentent une minorité et qui agissent en toute impunité, soutenus par les médias, aux VEGAN qui veulent nous appliquer leur manière de vivre, sans oublier notre sphère européenne, qui plutôt que de gérer au mieux la crise sanitaire que nous traversons, s'inquiète et travaille à interdire l'utilisation du plomb dans l'ensemble des zones humides. Nous ne devons surtout pas avoir honte d'être chasseurs, bien au contraire, il faut nous affirmer. L'avenir de notre passion ne passera que par le combat au quotidien : expliquer et défendre notre passion. C'est la voie que s'est fixée notre Fédération Nationale et je pense sincèrement que c'est la bonne et la seule voie. La chasse, dans toutes ses composantes, est une chance pour tous nos territoires. Si les chasseurs n'agissaient pas, la biodiversité serait bien plus abimée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nos pratiques sont légales, strictement encadrées et nos actions au service de la nature sont reconnues par le législateur et l'autorité administrative, n'en déplaisent à tous ceux qui travestissent les faits pour attaquer nos modes de vie ruraux et notre rôle incontournable.

Bernard PERRIN